

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Premier projet de règlement numéro PP29-2024 adopté le
18 novembre 2024

**Règlement numéro <2024 de concordance modifiant le
Règlement numéro 0668-2016 de construction afin de le
rendre conforme au Règlement numéro 0662-2016 de plan
d'urbanisme quant aux dispositions concernant le PPU
Centre-ville**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 18 novembre 2024;

Le < **2024**, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le Règlement numéro 0668-2016 de construction est modifié afin de se conformer au PPU centre-ville du plan d'urbanisme de la façon suivante :
 - 2.1. Remplacer au premier alinéa de l'article 23 intitulé « Balcon » les termes « centre-ville » par les termes « sous-secteur 2 du secteur centre-ville ».
3. Le Règlement numéro 0668-2016 de construction n'est pas autrement modifié.
4. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Julie Bourdon, présidente de la séance

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

Julie Bourdon, mairesse

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe